

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 2 décembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26

La séance est ouverte à 19h17 et levée à 19h30.

Étaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN (à partir de la question n°6), Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Étaient absents : Mme Anne VIGNOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Nathan SOURISSEAU

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (jusqu'à la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU à M. François BOUSSO

Soutien au dispositif de formation et d'accompagnement dans le domaine des musiques actuelles : attribution de subventions à la Rodia et au Bastion

Rapporteur : M. Michel JASSEY, Vice-Président
Commission : Proximité, santé, culture et sport

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Dispositif d'accompagnement enseignement des musiques actuelles »	Montant prévu au budget 2021 : 45 000 € Montant de l'opération : 45 000 €

Résumé :

Depuis 2011, Grand Besançon Métropole conventionne avec l'association Le Bastion et La Rodia afin de renforcer les liens avec le CRR et les écoles de musique, en vue de construire un dispositif de formation et d'accompagnement dans le domaine des musiques actuelles. Concernant le Bastion, une convention triennale (2019-2021) avec GBM et la Ville de Besançon, portant sur un soutien à hauteur de 22 000 €, a été signée. Pour la RAP La Rodia, il est proposé de renouveler le conventionnement annuel avec un soutien financier à hauteur de 23 000 €.

I. Soutien de Grand Besançon Métropole au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles

Depuis 2011, la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole accompagne la mise en place de ce dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles sur le territoire. Ce dispositif permet notamment :

- au Conservatoire de Grand Besançon Métropole de consolider le département Musiques actuelles,
- aux écoles de musique associatives, principalement les pôles d'enseignement musical et les écoles structurantes, de bénéficier des actions organisées par la Rodia, le Bastion et le Conservatoire,
- à la Rodia et au Bastion d'élargir leur public.

Dans cette perspective, une convention triennale (2019-2021) a été conclue entre le Bastion, Grand Besançon Métropole et la Ville. Ainsi, il est accompagné depuis 2019 à hauteur de 22 000 €.

La Rodia a aussi été soutenue depuis 2019 à hauteur de 23 000 €. Une convention est établie chaque année entre la structure et Grand Besançon Métropole.

En parallèle, Grand Besançon Métropole a accentué son soutien aux écoles de musique associatives dans le cadre du nouveau schéma d'enseignement musical approuvé par le Conseil de Communauté du 27 juin 2019.

II. Maintien du partenariat entre l'association Le Bastion, la Rodia et le Conservatoire

Le département « musiques actuelles » du CRR rentre dans sa dixième année d'existence. Il a su trouver son public, entre formation, action culturelle et restitution du travail annuel des élèves. Le partenariat avec le Bastion et la Rodia s'est étoffé au fil des années donnant une plus-value aux enseignements avec dernièrement la proposition de Semaine Break. C'est ainsi que 80 élèves du Conservatoire suivent le cursus musiques actuelles du Conservatoire. Une petite dizaine d'élèves passe leur Diplôme d'Etudes Musicales chaque année.

Suite aux travaux réalisés au Bastion (aménagement du rez-de-chaussée), l'association a développé un nouveau projet associatif. Elle dispose, depuis janvier 2019, d'une salle de répétition en conditions scéniques, de deux studios d'enregistrement, d'une salle de formation, et de onze studios de répétition. Le Projet associatif renforce le volet formation et développe un nouveau champ qu'est l'action culturelle.

Le Bastion et la Rodia ont décidé d'actualiser leur dispositif d'accompagnement et de l'inclure dans un schéma global d'accompagnement artistique. Les deux partenaires souhaitent dorénavant adapter leurs interventions à la temporalité des projets et diversifier leurs publics notamment en prenant en compte les différentes typologies de groupes et leur niveau de structuration.

L'année 2020-2021 a été marquée par la crise sanitaire et un contexte peu favorable aux projets d'actions culturelles ou de création entre la Rodia, le Bastion et le CRR.

Malgré ce contexte compliqué, les trois structures se sont adaptées à la situation notamment en adaptant le calendrier des projets (Semaine Break avec « l'influence des musiques sud-américaines dans les musiques actuelles » initialement prévue en décembre 2020 au Bastion). Pour autant, les examens de fin de cycle du CRR ont pu avoir lieu en juin 2021 au Bastion et à la Rodia. En vue de la préparation de ces examens, le Bastion et la Rodia ont mis à disposition ces locaux aux grands élèves du CRR. Le Bastion a également accueilli en résidence de création en avril un élève de 2^{ème} année de CPES en MAO.

III. Les actions partenariales 2021-2022

Les trois structures CRR, Bastion et Rodia proposent de poursuivre leur collaboration en conservant et en développant les semaines banalisées « breaks » au Bastion. Ils proposent également de maintenir le dispositif d'accueil des élèves pour les examens de fin d'année (Bastion et Rodia) ainsi que la mise à disposition et l'accueil de résidence d'artistes pour les projets des élèves du CRR dans les deux lieux.

En parallèle, la Rodia et le Bastion font évoluer Piston en Panopli, nouveau dispositif d'accompagnement des musiciens. Des collaborations avec les écoles de musique demandent à être co-construites avec les intéressés.

Afin de pérenniser les projets de partenariats engagés et ceux reportés, il est proposé de poursuivre le soutien financier, et d'attribuer :

- à la RAP La Rodia une subvention de 23 000 €, dans le cadre d'une convention annuelle, annexée,
- à l'association Le Bastion, une subvention de 22 000 €, conformément à la convention triennale (2019-2021). En complément, la Ville de Besançon, cosignataire de la convention triennale, propose au Conseil Municipal de 9 décembre 2021, une avance sur subvention de 39 000 € à l'association, objet d'un avenant annexé.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution :
 - o d'une subvention de 23 000 € à la RAP La Rodia,
 - o et d'une subvention de 22 000 €, à l'association Le Bastion.
- approuve la convention annuelle avec la RAP La Rodia, annexée au rapport,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annuelle avec la RAP La Rodia, annexée au rapport.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention triennale 2019-2021 avec l'association Le Bastion, annexé au rapport.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 32 – M. Gabriel BAULIEU (pouvoirs de Mmes Anne VIGNOT et Catherine BARTHELET), M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO (pouvoir de M. Nathan SOURISSEAU), Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0*

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

Entre les soussignés :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Bureau du 2 décembre 2021, La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex,

Et :

La Régie Autonome Personnalisée, la Rodia, représentée par son Directeur, Monsieur Emmanuel COMBY - 4, avenue Chardonnet - 25 000 Besançon.

Préambule

Depuis 2011, la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole accompagne la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles. Ce dispositif permet notamment :

- au Conservatoire du Grand Besançon de consolider son département Musiques actuelles
- aux écoles de musique associatives, principalement les pôles d'enseignement musical et les écoles structurantes, de bénéficier des actions organisées par la Rodia, le Bastion et le Conservatoire,
- à la Rodia et au Bastion d'élargir leur public.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention établit les dispositions du partenariat entre Grand Besançon Métropole et la Rodia. Ce partenariat vise à contribuer à la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles au profit des élèves du conservatoire, des écoles de musique associatives et des musiciens amateurs.

Dans ce cadre, les différents apports proposés et mis en œuvre par la Rodia en lien avec le Bastion, le CRR et/ou les écoles de musique associatives du Grand Besançon portent sur :

- des actions pédagogiques destinées aux groupes amateurs,
- un dispositif d'accompagnement de groupes, de découverte de l'environnement socio-professionnel,
- des formations proposées aux musiciens,
- une mise à disposition d'espaces de répétition pour les groupes amateurs,
- le lien avec le milieu artistique (rencontres, projets avec des musiciens artistes reconnus...).

Article 2 - Engagements de Grand Besançon Métropole

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, s'engage à :

- assurer, par le biais du service Publics et Pratiques Artistiques, la coordination de ce partenariat via un Comité technique composé des services de Grand Besançon Métropole concernés, de la Rodia, du Bastion, des représentants des écoles de musique structurantes, et tout autre acteur soutenu par Grand Besançon Métropole, dans le cadre de ce dispositif,
- contribuer, via le département musiques actuelles du Conservatoire, au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, selon des modalités à préciser avec le Conservatoire, conformément au projet d'établissement et limitées aux moyens disponibles,
- verser une subvention annuelle à la Rodia dans le cadre du soutien au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, selon l'article 5,
- citer la Rodia comme partenaire et insérer son logo sur les différents supports de communication spécifiques à ce partenariat,
- fournir son logo afin que ce dernier puisse être publié sur les supports de communication.

En aucun cas, Grand Besançon Métropole ne prendra en charge un éventuel déficit de la Régie Autonome Personnalisée.

Article 3 - Engagements de La Rodia

La Rodia s'engage, dans le cadre de ses missions (diffusion, accompagnement des pratiques et élargissement des publics), à :

- contribuer au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, conformément à ses missions
- respecter les objectifs et apports définis à l'article 1^{er},
- participer et contribuer au Comité technique,
- faciliter les partenariats avec les écoles de musique de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de projets communs (projet Idencité, etc...),
- informer Grand Besançon Métropole des actions culturelles et artistiques en préparation, permettant ainsi d'échanger lors du Comité technique, sur des actions favorisant le dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles,
- établir des indicateurs d'évaluation des actions organisées par La Rodia, transmettre les éléments de bilan de ce partenariat chaque année, assurer et partager avec le Comité technique le bilan de ces actions,
- transmettre à Grand Besançon Métropole le bilan financier, ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention,
- citer Grand Besançon Métropole comme partenaire et insérer son logo sur ses différents supports de communication (brochures, flyers, programmes...) et dans les documents qui pourront être édités spécifiquement sur tous les supports (dépliants, affiches, annonce presse).

Article 4 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour la saison 2021-2022. Elle entre en vigueur à compter de sa date de signature et ce jusqu'à juin 2022.

Articles 5 - Conditions financières

Grand Besançon Métropole s'engage à verser à la Rodia une subvention de 23 000 € au titre du soutien au dispositif global d'accompagnement et de formation dans le domaine des musiques actuelles, versées sur le compte bancaire de la Rodia à la signature de la présente convention.

Article 6 - Dispositions particulières de contrôle

La Rodia s'engage à faciliter le contrôle effectué par Grand Besançon Métropole sur le respect des bases du partenariat prévu dans cette convention.

L'absence totale ou partielle du respect des engagements prévus dans la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière par la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- le cas échéant, la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'organisme.

Article 7 - Assurances

Les parties déclarent avoir contracté toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présente convention.

Article 8 - Modification de la convention

Toute modification concernant notamment le contenu et le déroulement du partenariat devra faire l'objet d'une demande écrite de l'une ou l'autre des parties suivie d'une concertation.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 9 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 10 - Litiges

En cas de différends relatifs à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires, le

Pour La Rodia,

Pour la Présidente,
Par délégation,

Emmanuel COMBY
Le Directeur

Michel JASSEY
Vice-Président à la Culture, à la Grande
bibliothèque, au Sport et aux
équipements sportifs



**Avenant n°8 à la convention d'objectifs triennale
2019-2021 du 18 avril 2019
entre la Ville de Besançon, Grand Besançon
Métropole et le Bastion
Avance par la Ville de Besançon sur subvention n+1
Année 2021**



Entre :

La Ville de Besançon, représentée par sa Maire, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2021, d'une part

D'une part,

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM), représenté par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, agissant en vertu de la délibération du Bureau Communautaire du 2 décembre 2021 d'autre part,

Et :

L'association Le Bastion, dont le siège est situé 16 avenue Arthur Gaulard à Besançon, représentée par son Président, Monsieur Yann MOREL, d'autre part.

Préambule

La Ville de Besançon apporte son soutien à l'association Le Bastion pour son projet artistique et culturelle et en particulier ses activités de formation, d'accompagnement, de promotion et de soutien à la pratique des musiques actuelles. A ce titre, la Ville a conclu avec l'association une convention triennale 2019-2021, convention tripartite associant également Grand Besançon Métropole.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant complète l'article 3.1 « engagements de la Ville – moyens financiers » de la convention d'objectifs 2019-2021 du 18 avril 2019 entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et le Bastion.

Article 2 : Evolution de l'article 3.1 de la convention

Il est ajouté le paragraphe suivant :

Afin d'accompagner en trésorerie l'association dans la reprise d'activités, la Ville de Besançon s'engage à verser à l'association, sur l'exercice 2021 une avance sur la subvention n+1 correspondant à 50% de la subvention de cet exercice, c'est-à-dire 39 000 €, pour la mise en œuvre de ses activités de formation, d'accompagnement et de promotion dans le domaine des musiques actuelles.

Article 3 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention du 18 avril 2019 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour le Bastion,
Le Président,

Pour Grand Besançon
Métropole,
Le 1^{er} Vice-Président,

Pour la Ville de Besançon,
Pour la Maire, par délégation
L'Adjointe à la Culture, au
Patrimoine, aux Musées et aux
Equipements culturels

Yann MOREL

Gabriel BAULIEU

Aline CHASSAGNE